RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile Direction des services de la navigation aérienne

Arrêté du 12 septembre 2022

fixant la liste des candidats autorisés, au titre de l'année 2022, à passer l'épreuve de l'examen en vue de l'obtention de la 2^{ème} qualification du corps des Techniciens Supérieurs des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile

NOR: TREA2226083A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 93.622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2009 modifié portant qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Vu la note n° 22.13 DSNA/SDRH du 15 mars 2021 modifiée ouvrant au titre de l'année 2022 l'examen de la 2^{ème} qualification des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,

Article 1er

Les 45 candidats dont les noms suivent sont autorisés à passer les épreuves orales et écrites en vue de l'obtention de la 2^{ème} qualification du corps techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ouvert au titre de l'année 2022 :

Qualité	NOM USUEL	Prénom	Grand service à la date de l'examen	Lieu d'affectation à la date d'inscription
Mme	ACHARD- MARTINES	Floriane	SNA/SSE	Marseille
M.	AHADJI	Ludovic	DSAC/S	Toulouse
M.	BRAIDA	Vivien	DSAC/EC	Paris
Mme	BRETON	Laurène	SNA/SSE	Montpellier
Mme	BROSSEAU	Amandine	SNAs/RP	Roissy
M.	CHABINEAU	David	SNA/SO	Bergerac
Mme	CHOPIN	Florence	SG	Paris
M.	CORBIERE	Philippe	SIA	Bordeaux
Mme	COURBET	Cécile	ENAC (en stage)	Toulouse
M.	DABÉ	Yann	CRNA/N	Athis-Mons
M.	DUCHAMP	Didier	CESNAC	Bordeaux
Mme	DUVAL	Fanja	DSAC/OI	St Denis
M.	EGOUY	Ralph	CRNA/N	Athis-Mons
M.	ELLACOTT	James	SEAC/Polynésie	Tahiti
M.	FADEL	Alain	DSAC/SO	Bordeaux
Mme	FELLOUSE	Charlotte	SNAs/RP	Toussus
M.	FEVRIER	Rémy	DTA	Paris
M.	FRANCOIS	Raphaël	DSAC/CE	Lyon
Mme	GAIN	Fatsiha	CRNA/E	Reims
Mme	GERMACK	Flore	DSAC/AG	Fort de France
M.	GERMAIN	Claude	DSAC/N	Roissy
Mme	GOUPIL	Anne	SNA/SO	Bordeaux
M.	HOELTZEL	Guillaume	CRNA/SE	Aix
M.	JACQUELINE	Jean- Philippe	SNA/O	St Nazaire
M.	KAST	Laurent	DSAC/SO	Bordeaux
M.	LAGIER	Stéphane	ENAC	Toulouse
Mme	LAPLANE	Aurélie	SEAC/Polynésie	Tahiti
M.	LARS	Jean- Jacques	SNA/O	St Nazaire
Mme	LATRONICO	Virginie	SNAs/RP	Meaux Esbly
M.	MAZIERE	Frédéric	SNA/SSE	Montpellier
Mme	MERABTI	Ghania	DSAC/N	Roissy
M.	MOUDEN	Killian	DSAC/EC	Paris
Mme	NGUYEN QUANG	Delphine	CRNA/SO	Bordeaux
M.	OGET	Adrien	ENAC (en stage)	Toulouse
M.	PATRIAT	Arnaud	DO	Athis-Mons
M.	PERRIER	David	CRNA/SE	Aix
M.	PLACE	Stéphane	SNA/CE	Grenoble Isère
M.	ROBINET	Joël	DSAC/AG	Point à Pitre
M.	SALVIAC	Philippe	SNA/S	Rodez

M.	SCIRI	Jean-Pierre	SNA/SE	Nice
M.	SIMON	Jean-Louis	DSAC/NE	Strasbourg
M.	TORRENTE	Mathieu	CESNAC	Bordeaux
Mme	VALATX	Claire	ENAC	Toulouse
M.	VANHAECKE	Patrick	SNA/SE	Figari
M.	VILLACRES	Bertrand	ENAC	Toulouse

Article 2

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère* de la transition écologique.

Fait le 12 septembre 2022

Pour le ministre et par délégation,

Le Sous-Directeur des Ressources Humaines

Jérôme MEYER